

# Faut-il sauver le 0,2% ?

*Résultats synthétiques du sondage fev2010/fev 2011  
sur la base de 1104 répondants*

**ALINEA**

5 avenue Francis de Pressensé  
93 218 La Plaine Saint-Denis Cedex

Tel : 01 48 13 17 72 Fax : 01 48 13 17 73  
E mail [alinea @ lesdroitsduce.com](mailto:alinea@lesdroitsduce.com)

**Un projet de loi peu identifié des CE , une pratique aujourd'hui ancrée dans les CE de comptabilité distincte des budgets et seulement un CE sur 3 intéressé par une possibilité de transfert d'un reliquat vers les ASC, principalement ceux qui perçoivent moins de 0,5% pour les ASC**

**Nous avons connaissance du projet de loi qui veut autoriser le transfert du 0,2% vers le budget ASC (et pas l'inverse) :**

	%
Oui	28,7%
Non	71,3%
Total	100,0%



**Notre employeur verse le budget de fonctionnement du CE distinctement du budget des ASC :**

	%
Oui	78,0%
Non	22,0%
Total	100,0%



**Le CE tient une comptabilité distincte de ses deux budgets ?**

	%
Oui	97,5%
Non	2,5%
Total	100,0%



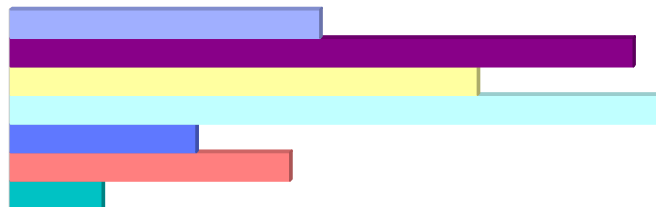
**Nous disposons d'un budget pour les activités sociales et culturelles ?**

	%
Oui	94,0%
Non	6,0%
Total	100,0%



**Notre budget des ASC représente en % de la masse salariale :**

	%
de 0 à 0,2 %	11,9%
de 0,3 à 0,5 %	23,8%
de 0,6 à 0,8 %	17,9%
de 0,9 à 1,2 %	25,0%
de 1,3 à 1,9 %	7,1%
de 2 à 2,9 %	10,7%
3% et plus	3,6%
Total	100,0%



**Notre budget de fonctionnement est :**

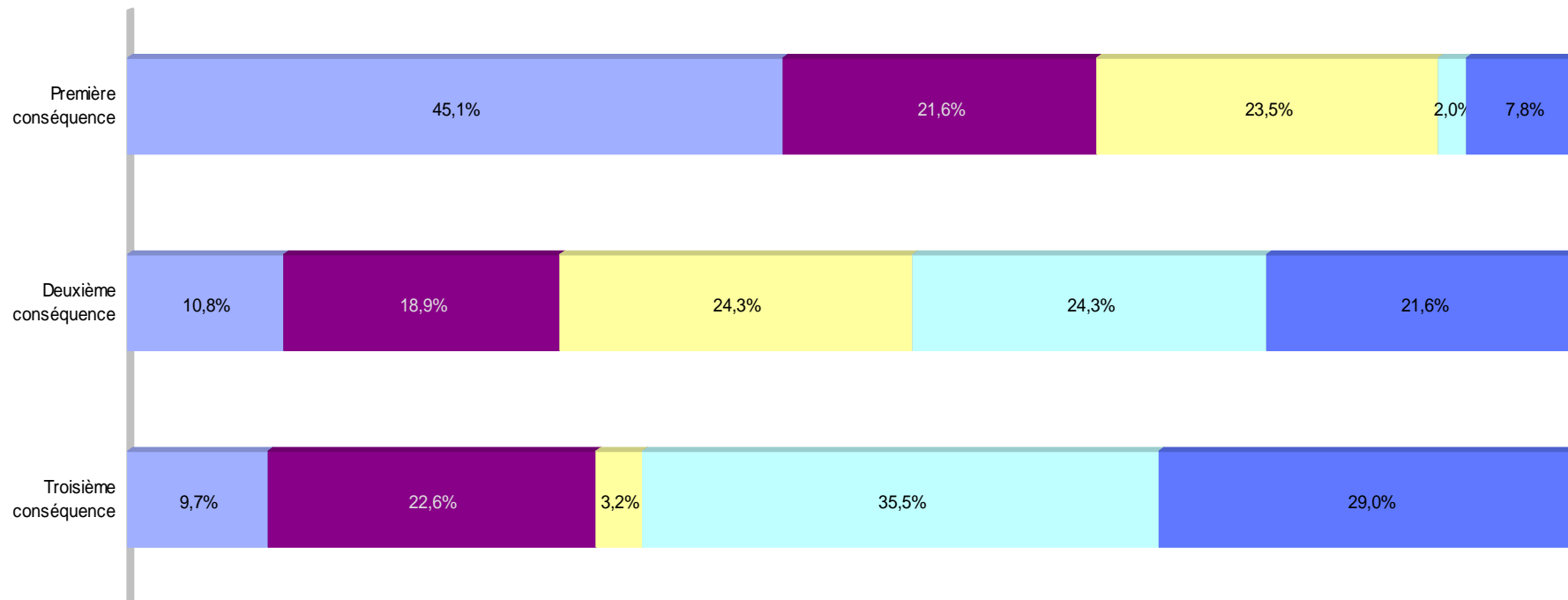
	%
suffisant pour faire face à nos besoins de fonctionnement	39,1%
insuffisant et limite nos moyens d'action	28,2%
trop important et le reliquat serait utile pour améliorer les ASC	32,7%
Total	100,0%



Si les CE considèrent qu'une **confusion des budgets leur donnerait souplesse** et marges de manœuvre, ils sont aussi nombreux à **craindre que leur indépendance soit altérée** et que les salariés pressent pour une utilisation maximale au titre des ASC au détriment du rôle économique.

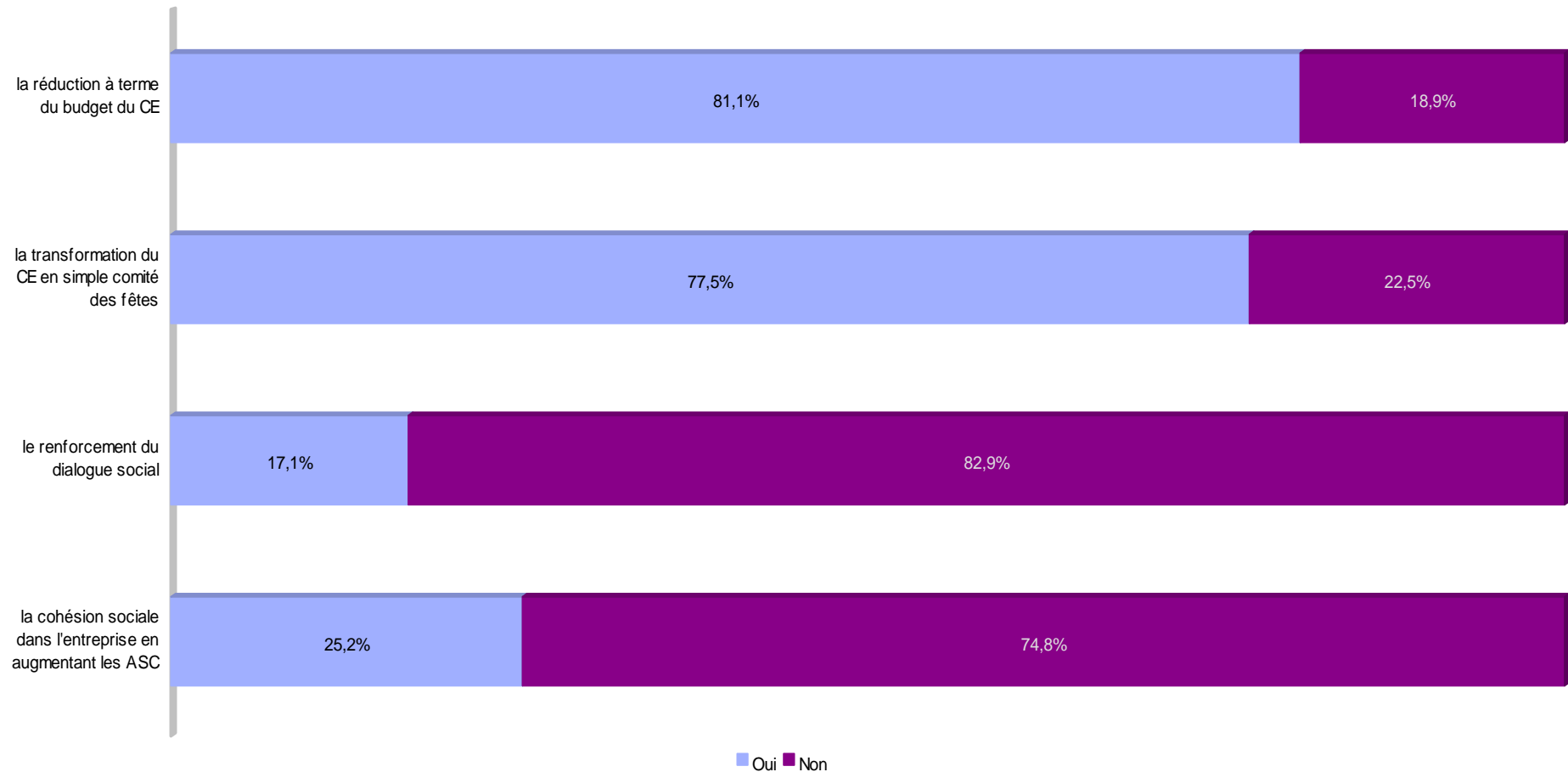
**Confondre les budgets du CE serait :**

	utile car cela simplifiera la gestion du CE et nous donnera de la souplesse	génant car les salariés voudront que tout soit consacré aux ASC	une atteinte à l'indépendance des élus et à nos moyens d'action	source de difficultés internes au CE et de désaccords entre élus	un argument patronal pour refuser de négocier à la hausse le budget social	Total
Première conséquence	45,1	21,6	23,5	2,0	7,8	100,0
Deuxième conséquence	10,8	18,9	24,3	24,3	21,6	100,0
Troisième conséquence	9,7	22,6	3,2	35,5	29,0	100,0
Total	25,2	21,0	18,5	17,6	17,6	100,0



**Le projet de loi est clairement identifié comme une tentative de réduire le budget global alloué au CE et en conséquence de lui retirer des moyens.** L'argument des députés de renforcer la cohésion sociale ou de contribuer au dialogue social est rejeté par 3 CE sur 4.

Selon vous le projet à pour objectif :



L'arbitrage entre ASC et soutien du CE en présence d'une actualité difficile montre toute l'**ambiguïté du projet**. **Le vote du président est rejeté à 90%** : il ne donne aucun gage d'objectivité ou de sérieux au CE qui rappelle ici son **souhait et besoin d'indépendance**.

Parmi les arguments des parlementaires, lesquels vous semblent recevables ?

